

UD CGT 77

Melun, le 9 octobre 2009

CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE : JUSQU'OU ?

Une nouvelle fois, la direction du groupe TRANSDEV assigne en justice le délégué syndical CGT, Amar ZIDAT de la société STBV à Chelles.

Après avoir sanctionné de manière illégale les grévistes du mouvement de juin 2009 par deux jours de mise à pied et trois jours pour les délégués, voilà qu'elle récidive.

Cette fois-ci, Amar est accusé « d'injures publiques » pour avoir osé écrire que deux dirigeants de la STBC, de par leur attitude, faisaient « atteinte à la dignité humaines ».

Toutes ces attaques à la liberté syndicale cachent la pression insoutenable mises sur les délégués CGT pour qu'ils signent le nouvel accord proposé par la direction sur le temps de travail.

Soutenu par les salariés, par l'union locale de Chelles et les camarades du département : nous ne laisserons pas faire !

Rendez-vous le 3 novembre 2009 à 13 H 30*
Au tribunal de Meaux
Pour soutenir Amar et pour exiger que cesse
l'attitude des employeurs qui, à la place du
dialogue social, criminalisent, judiciarise les actions
revendicatrices des salariés.

Les motions de soutien sont à transmettre à l'UL de Chelles soit par fax 01.64.21.68.36 ou par mail ulcgtchelles@wanadoo.fr.

Fraternellement.

Valérie LESAGE
Secrétaire Générale
UD CGT 77

** l'heure vous sera confirmée dès que possible.*